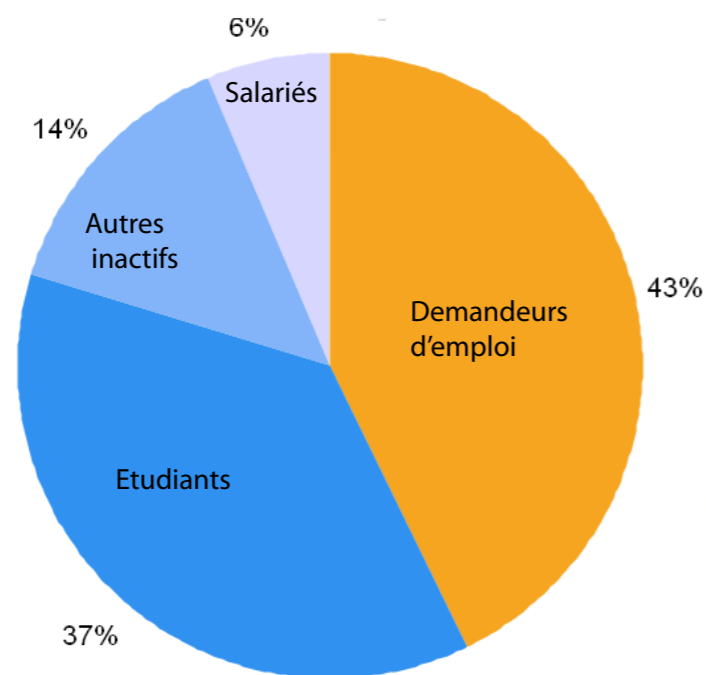
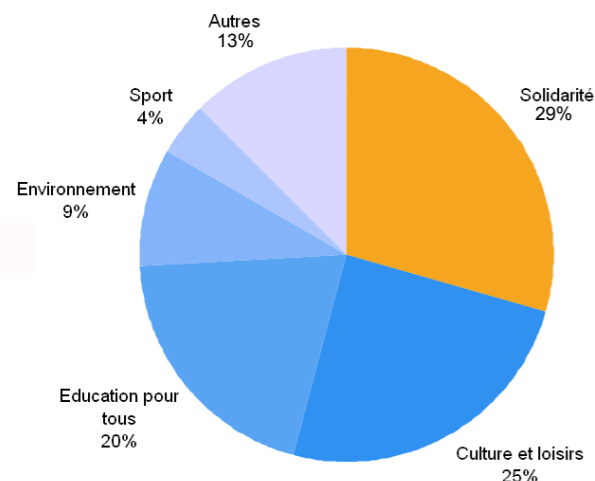


## Répartition des volontaires selon leur situation à la signature du contrat



## Répartition des volontaires Bretons\* selon le domaine de leur mission



## Répartition comparative des volontaires\* selon le domaine de leur mission en Bretagne et au niveau national.

Domaine de la mission	Volontaires Bretons*	Volontaires Français (1)
Solidarité	29 %	28%
Culture et loisirs	25%	15%
Education pour tous	20%	18%
Environnement	9%	12%
Sport	4%	8%
Mémoire et citoyenneté	4%	8%
Urgence	4%	2%
Santé	3%	6%
Développement international	2%	2%
Ensemble	100%	100%

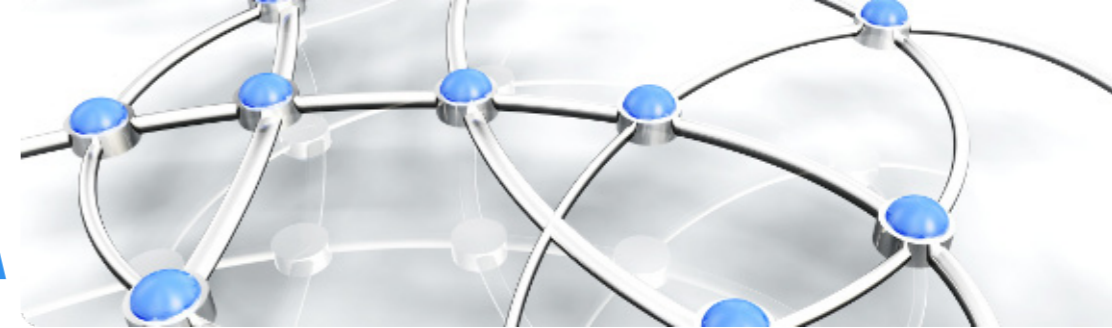
(1) au 1er déc 2011

\* Données au 31/12/2011

**Plus d'infos :** [www.service-civique.gov.fr](http://www.service-civique.gov.fr) [www.facebook.com/servicecivique](https://www.facebook.com/servicecivique)  
**Les données statistiques trimestrielles seront disponibles sur le site web** [www.bretagne.drjscs.gov.fr](http://www.bretagne.drjscs.gov.fr)

**Contact :** Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Bretagne (DRJSCS)  
 Pôle JEPVA-EC Tél : 02 23 48 24 00 Mail : [drjscs35-jepva-ec@drjscs.gov.fr](mailto:drjscs35-jepva-ec@drjscs.gov.fr)

# DATA



## DRJSCS BRETAGNE N°1 Avril 2012

News observations et statistiques de la Mission Observation Appui et Expertise de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Bretagne

# Le service civique en Bretagne

Ce News Data N°1 de la DRJSCS Bretagne présente des données statistiques relatives à la mise en oeuvre du service civique en région Bretagne. L'édition «service civique» paraîtra annuellement.

### Présentation du dispositif

Le service civique, créé par la loi du 10 mars 2010, s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans, français, européens ou en séjour régulier en France depuis plus d'un an.

« Le service civique constitue un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois qui offre à tous les jeunes qui le souhaitent de servir les valeurs de la République et de s'engager dans un projet collectif par l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans les neuf domaines :

- > solidarité
- > santé
- > éducation pour tous
- > culture et loisirs
- > sport
- > environnement
- > mémoire et citoyenneté
- > développement international et action humanitaire
- > intervention d'urgence »

Le service civique offre aux volontaires, un tutorat individualisé et un programme de formation, qui peut être pris en compte dans une démarche de validation des acquis de l'expérience.

Le service civique peut être accompli sous différentes formes et dans différents organismes d'accueil en France ou à l'étranger, auprès d'une association, d'une fondation, d'une collectivité locale ou d'un établissement public.

Quand le volontaire est recruté il signe un contrat avec la structure qui l'accueille. Il consacre au moins 24 h par semaine à son engagement et perçoit une indemnité

mensuelle de 456,75€ net. Il a droit à un régime complet de protection sociale (maladie, retraite ...) pris en charge par l'Etat. Une majoration de 103,98 € par mois peut être accordée si le volontaire bénéficie du RSA ou s'il est titulaire d'une bourse de l'enseignement supérieur. Par ailleurs, les frais de repas et de transports sont pris en charge par l'organisme d'accueil, en espèce ou en nature pour un montant de 103,90 €.



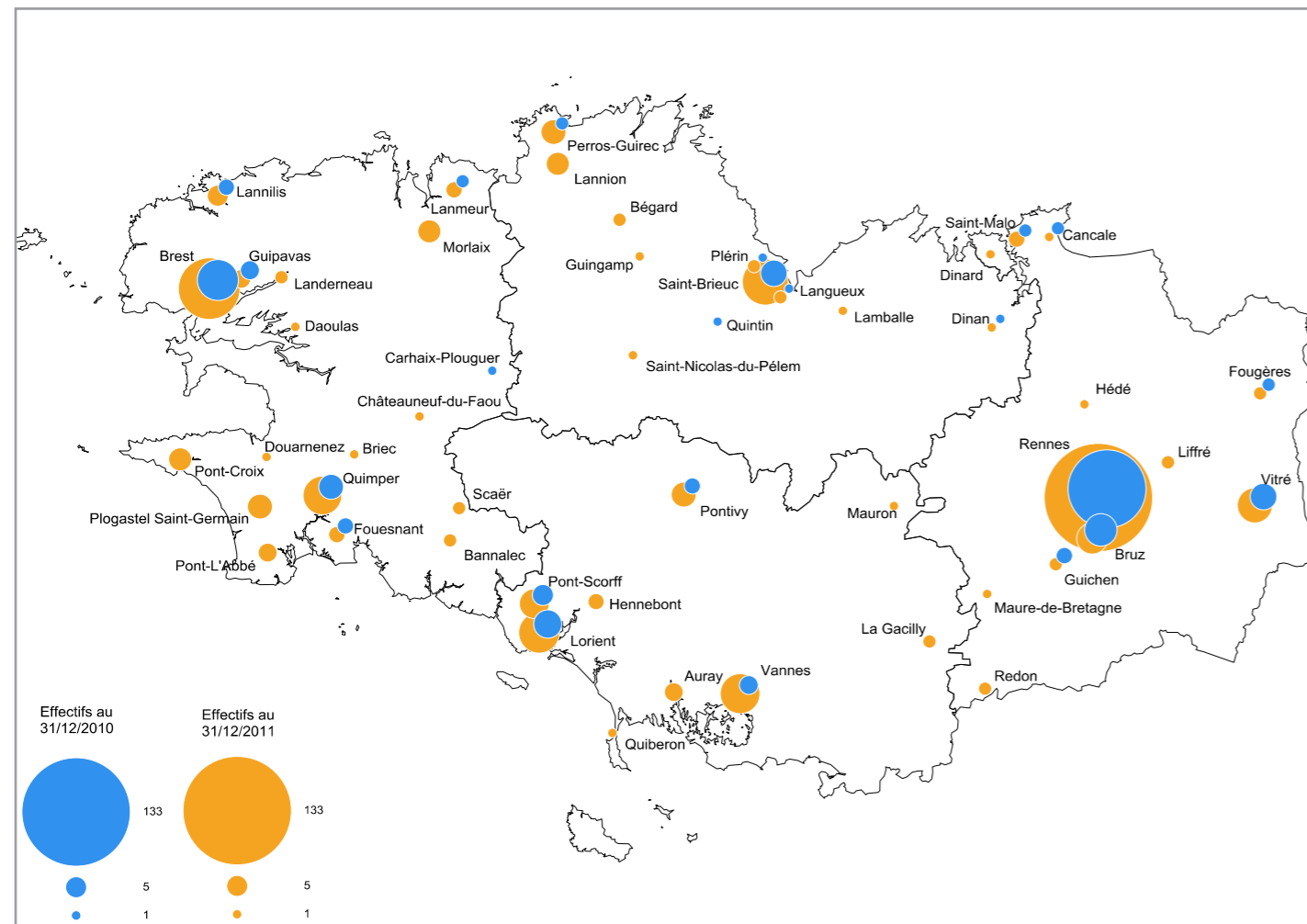
### Art 8 Loi du 10 mars 2010

« Le service civique a pour objet de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale et offre à toute personne volontaire l'opportunité de servir les valeurs de la République et de s'engager en faveur d'un projet collectif en effectuant une mission d'intérêt général auprès d'une personne morale agréée.

« Les missions d'intérêt général susceptibles d'être accomplies dans le cadre d'un service civique revêtent un caractère philanthropique, éducatif, environnemental, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial ou culturel, ou concourent à des missions de défense et de sécurité civile ou de prévention, de promotion de la francophonie et de la langue française ou à la prise de conscience de la citoyenneté française et européenne.»

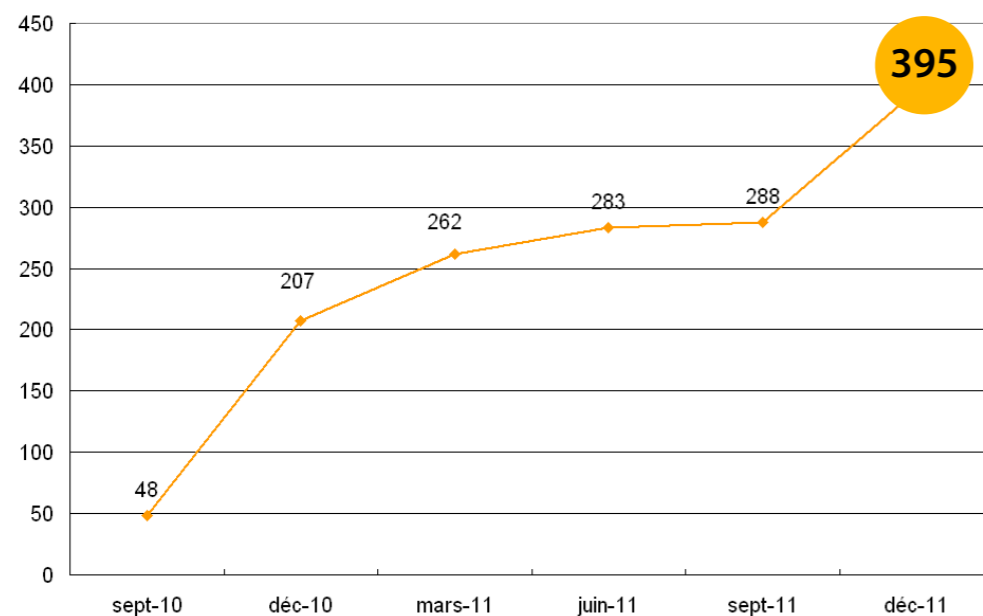
# Les volontaires du service civique en Bretagne en 2011 :

## La localisation géographique des volontaires bretons \*



Au 31/12/2010, les volontaires étaient répartis sur 25 communes (et 25 cantons) et au 31/12/2011, ils sont localisés dans 88 communes (50 cantons).

## L'évolution du nombre de volontaires en mission de septembre 2010 à décembre 2011



Depuis septembre 2010, 712 contrats d'engagement de service civique ont été signés en Bretagne.

**58%**

des volontaires sont des femmes, soit 231 femmes sur un total de 395 jeunes.

**22 ans**

l'âge moyen du jeune en service civique en région Bretagne.

**46%**

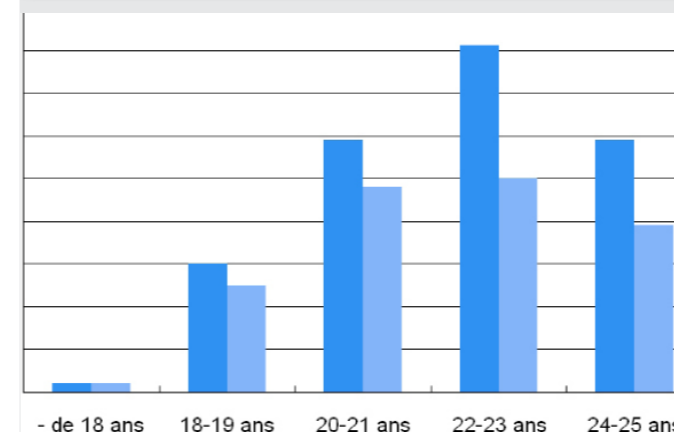
des volontaires ont un niveau d'études inférieur ou égal au bac.

## La répartition des 395 volontaires bretons par département.

Département	En effectif	En %	En % des 15/24 ans bretons
Cotes d'Armor	47	12%	16%
Finistère	108	27%	27%
Ille-et-Vilaine	175	44%	36%
Morbihan	65	17%	21%
Ensemble	395	100%	100%

La surreprésentation des volontaires en Ille-et-Vilaine s'explique notamment par la forte présence à Rennes d'organismes bénéficiant d'un agrément national (\*\*)

## Répartition des volontaires\* selon l'âge et le sexe



Des tranches d'âges relativement homogène et une sur représentation féminine

## Répartition des volontaires\* selon le niveau de formation

Niveau de formation	Volontaires bretons au 31/12/2011	Volontaires Français en cumul au 1er décembre 2011
Niv III post bac	54%	41%
Niv IV niveau bac	31%	36%
Niv V infra bac	15%	23%

## Répartition des structures selon le type d'agrément \*\*

Département	Agrément national	Agrément local
Cotes d'Armor	9%	15%
Finistère	23%	33%
Ille-et-Vilaine	59%	27%
Morbihan	9%	25%
Ensemble	100%	100%

(\*\*) Agrément national : délivré par l'agence du service civique aux organismes nationaux ou aux fédérations et unions implantées dans au moins deux régions

Agrément local : délivré par les services territoriaux aux organismes exerçant une activité à l'échelle régionale, départementale ou locale

## Répartition des structures selon le statut juridique

Statut juridique	En effectif	en %
Associations	146	84%
Collectivités locales	13	7%
Etablissements publics	6	4%
Etat	8	5%
Ensemble	173	100%

\* Données au 31/12/2011